

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

Restriction temporaire de la circulation  
42 rue Roger Salengro

**Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation rue Roger Salengro face au n°42, durant les travaux de branchement d'eau, effectués par l'entreprise E.M.R DOUAISIS – 59500 DOUAI – mail : [emrdouaisis@orange.fr](mailto:emrdouaisis@orange.fr)

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : du 12 mars au 5 mars 2024 , la circulation sera restreinte dans la rue Roger Salengro face au n°42, aux abords du chantier afin de permettre à l'entreprise E.M.R DOUAISIS de réaliser les travaux de branchement d'eau.

**Article 2** : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées et entretenues durant toute la durée du chantier par l'entreprise E.M.R DOUAISIS.

**Article 3** : Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise E.M.R DOUAISIS – 59500 DOUAI – mail : [emrdouaisis@orange.fr](mailto:emrdouaisis@orange.fr)

Fait à Lauwin-Planque,  
le 11 mars 2024

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE



Pol

L'Adjoint Délégué  
Abdallah MOHAMMED